



Luxembourg, le **13 NOV. 2020**

**Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°2944 du 2 octobre 2020 de l'honorable député Monsieur André Bauler, concernant le Nordstad-Lycée, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics**

Réponse commune de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 2944 du 2 octobre 2020 de l'honorable Député Monsieur André Bauler concernant le Nordstad-Lycée

Question 1 :

Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces informations ?

En effet, le Nordstad-Lycée (NOSL) ne dispose que de possibilités limitées de se développer sur son site actuel sis rue Merten à Diekirch. Pour parer à cet état, et en attendant la construction ainsi que la mise en service du nouveau complexe scolaire sur son site final à Erpeldange-sur-Sûre, il a été projeté d'ériger une structure préfabriquée qui permettrait au NOSL de s'étendre et de démarrer plus tôt son activité à Erpeldange-sur-Sûre. Lors des premières concertations avec la Ville de Diekirch, celle-ci s'est montrée ouverte à la discussion sur la possibilité de mettre à la disposition de l'État des parcelles pour la construction d'une telle structure provisoire tout en se réservant la faculté d'utiliser ce bâtiment pour ses propres besoins après le déménagement du NOSL.

Question 2 :

Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre pourrait-il fournir des détails sur ce projet de construction provisoire ?

Le programme de construction prévoit des salles de classes normales, des salles spéciales ainsi que des ateliers polyvalents. S'y ajoutent des locaux pour l'administration et les enseignants ainsi qu'une structure d'accueil avec restaurant et cuisine. Selon la configuration, le bâtiment pourra accueillir entre 400 et 450 élèves. Le programme définitif est actuellement en cours d'élaboration.

Il est prévu de construire un bâtiment de type préfabriqué, à l'instar de celui construit par la Ville de Differdange pour les besoins de l'École internationale (EIDE), et de la structure temporaire érigée au campus Geesseknäppchen à Luxembourg-Ville.

Question 3 :

Est-il possible d'évaluer les coûts d'un déménagement éventuel du Nordstad-Lycée de Diekirch vers Erpeldange-sur-Sûre ?

Le bâtiment fonctionnera en complément à celui situé dans la rue Merten à Diekirch. Un déménagement complet du NOSL dans le bâtiment temporaire n'est donc pas envisagé. À ce stade, il est trop tôt pour pouvoir évaluer les coûts de déménagement.

Question 4 :

En libérant ainsi le site du Nordstad-Lycée à Diekirch, le terrain et les pavillons sis dans la rue de Merten seraient-ils destinés à l'agrandissement et à la modernisation de l'École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg ?

La mise en service du bâtiment provisoire pour les besoins du NOSL à Erpeldange-sur-Sûre n'aura pas comme conséquence la libération des pavillons actuels à Diekirch. Ces pavillons, sis dans la rue Merten, continueront à être occupés par le NOSL jusqu'à la mise en service du bâtiment définitif à Erpeldange-sur-Sûre.